



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la defense

Question écrite n° 14386

Texte de la question

Au moment ou un projet de loi portant actualisation de la loi de programmation militaire devrait etre prochainement soumis au Parlement, M Francois Leotard demande a M le ministre de la defense de lui preciser le retard qui risque d'affecter la realisation du porte-avions Charles-de-Gaulle et de lui indiquer la solution retenue pour le remplacement des intercepteurs Crusader de l'Aeronavale en 1993. Il lui rappelle l'urgence et la necessite d'eclairer l'Assemblée nationale sur la politique de defense du Gouvernement, afin que soient notamment clairement definies les missions fixees a la marine nationale.

Texte de la réponse

Reponse. - Lors de la presentation du projet de loi de programmation militaire, le ministre de la defense a eu l'occasion de declarer devant la commission des Affaires etrangeres, de la defense et des forces armees du Senat, que la modernisation de notre capacite de defense maritime et aeroterrestre serait assuree. Le programme du porte-avions nucleaire est maintenu. Sa mise en service est fixee a 1998, date a laquelle les premiers exemplaires de la version « marine » du Rafale seront livres. Pour la periode 1993-1998, plusieurs solutions sont a l'etude en ce qui concerne l'equipement du groupe aeronaval.

Données clés

Auteur : [M. Leotard Francois](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14386

Rubrique : Defense nationale

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2620